

plus de revenus ne pouvait être obtenu que par une taxe directe. Il ne faut pas s'étonner si l'idée d'une taxe directe dominait dans ces négociations. Ce n'était pas une idée nouvelle chez le négociateur du projet de traité. Tandis que d'un côté, une portion du parti au pouvoir levait de nouvelles taxes, on proposait, de l'autre côté, par un trait de plume, de réduire les revenus de manière à rendre nécessaire de recourir à la taxe directe. Dans une occasion M. Brown observe : — " Plus le Canada portera loin le libre-échange, plus il sera prospère. Si nous pouvions abolir complètement le tarif, et payer les dépenses au moyen de la taxe directe, nous ferions plus pour la prospérité du Canada, que tout ce qui a pu être imaginé par les protectionnistes." Les vues de M. Baown furent appuyées par celles d'un autre monsieur qui, quoique n'étant un membre du gouvernement, était un de ses partisans éminents, et dont l'ordre dans cette Chambre semblait être la première loi du parlement. Il fait allusion à l'hon. député de Châteauguay, qui, il n'y a pas bien longtemps, disait : — " C'est le devoir impérieux et solennel de la Chambre d'adopter des mesures pour augmenter nos revenus annuels d'au moins trois millions. Notre population doit se familiariser avec la taxe directe. Ce serait de toutes les manières une bénédiction si un nombre d'items considérables étaient payés à même les fonds locaux ou municipaux." Qui peut dire sur quoi tomberait la taxe directe. Les plus grandes propriétés paient généralement les plus petites sommes, et elle tomberait plus particulièrement sur les cultivateurs. Elle ne tomberait pas sur celui qui a des bons et des débentures sous clef dans son coffre, mais sur le cultivateur. Malgré qu'il considérait que ce traité était directement en faveur des intérêts agricoles, le fait que le résultat final serait la taxe directe, était tout profit contingent et avantage possible que les intérêts agricoles pourraient retirer. Pendant la guerre dans les Etats-Unis, quand les prix étaient très élevés, il résultait de grands avantages de la réciprocité, mais depuis les prix sont baissés et les cultivateurs de l'Ouest pouvaient courir avantageusement avec les nôtres. Ceci changeait la face des affaires. Il

ne prétend pas dire qu'il n'existe pas dans le pays un sentiment favorable à un renouvellement du traité, et il a toujours encouragé l'échange des produits naturels, mais il a un autre intérêt à consulter,—l'intérêt industriel. Les fabricants attendaient avec anxiété la discussion de ses résolutions. Depuis qu'il a eu l'honneur d'adresser cette Chambre à ce sujet, dans une occasion passée, il a visité l'ouest d'Ontario, et le sentiment universel était l'espoir que la Chambre s'emparerait de cette question, que tandis que la Chambre discutait des questions théoriques la plus importante question pratique avait été laissée presque jusqu'à la fin de la session. L'on prenait beaucoup d'intérêt à cette question, et il espère qu'elle sera discutée non pas dans un esprit de parti, mais dans l'intérêt du public et de ces intérêts qui sont là frissonnant, souffrant et attendant qu'on en vienne à une décision quelconque sur cette affaire. Tout le commerce du pays a été paralysé par l'intervention vicieuse dans ces intérêts. Nous étions assez prospères jusqu'à ce que le beau mécanisme du commerce fut dérangé et jeté hors d'équilibre. Tout en étant possible pour nos industriels de pouvoir lutter avec ceux des Etats-Unis, il est certain que nous ne pouvons le faire avec ceux de la Grande-Bretagne, et nous serions écrasés entre les deux moulanges si ce traité était ratifié. C'est, ce fait qui a alarmé les intérêts industriels du pays. Toute la session du parlement s'est passée sans aucune discussion sur le traité, à l'exception de quelque discussion dans le Sénat, qui a à peine effleuré les points en question, et rien n'a été dit sur les moyens que le gouvernement se proposait d'adopter—s'il devait renouveler les négociations par l'intermédiaire du monsieur qui a si peu réussi, ou nommer d'autres commissaires, ou abandonner l'affaire tout-à-fait. Il peut informer le gouvernement—and il connaît quelque chose de la politique américaine—qu'ils ne pourront jamais négocier un traité avec les Etats-Unis tant que le parti républicain sera au pouvoir, mais ils pourront le faire dans un an ou deux, quand un autre parti, ayant des vues différentes sur le libre-échange, viendra au pouvoir et prendra les rênes du gouvernement. C'était